



# ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



## Publication de la formation

Formation : 15062221 003

Informations générales		Lieu de la formation	
Type de formation	Initiation	N° du club	15062221
Discipline	Parcours de Chasse	Nom du club	CELINE CATTOEN BALL TRAP
Année	2020	Adresse	50/59 rue de Caucourt
N° formation	003	C.Postal - Ville	62150 GAUCHIN-LE-GAL

Nom du Formateur	CATTOEN DAVID	Titre	Initiateur
------------------	---------------	-------	------------

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	Samedi 22 février 2020	14 H 00
Séance 2	Samedi 29 février 2020	14 H 00
Séance 3	Samedi 14 mars 2020	14 H 00
Séance 4	Samedi 21 mars 2020	14 H 00
Séance 5	Samedi 11 avril 2020	14 H 00

Date limite d'inscription	21/02/2020	Nombre de places	4 Tireurs
---------------------------	------------	------------------	-----------

Informations complémentaires :

### Modalités d'inscription & Informations

\* Cette formation est ouverte à tout Débutant Jeune ou Adulte, récemment **licencié FFBT** (année en cours ou précédente) souhaitant être formé aux bonnes pratiques pour évoluer rapidement en toute sécurité.

\* L'inscription se fait sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation Tireurs - M'inscrire à un parcours

\* Le règlement se fait auprès du Club directement dans les huit jours après l'inscription ou au plus tard avant la date de clôture des inscriptions

\* Le module 'Initiation' est dispensé par un Initiateur ou Entraîneur EFBT

### Contenu du Pack Initiation

Les détails du parcours 'Initiation' et les tarifs sont disponibles à l'accueil de votre club et sur le site de la FFBT : [www.ffbt.asso.fr](http://www.ffbt.asso.fr) - Rubrique Ecoles Fédérales de Ball-Trap - les formations Tireurs

### Informations fédérales

La validation de votre inscription par la commission Formation

vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral :

**Une fois connecté à votre compte, les documents sont accessibles dans 'Mon espace' - Supports Initiation**

Les droits acquis par l'inscription (cours, plateaux, kit tireur, cartouches le cas échéant) ne sont pas cessibles.

De même, l'accès aux documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite.

L'inscription vaut acceptation de son règlement et tout manquement sera passible de sanctions.

**Le titre d'Initiateur ou Entraîneur n'autorise pas la rémunération des formations dispensées.**

**La participation financière concerne uniquement les consommables**